

J'ai assisté comme un certain nombre à cette réunion de présentation. J'ai demandé à prendre la parole sans avoir pu l'obtenir. Je dresse donc ce billet, non pas pour me plaindre de ne pas l'avoir obtenu, mais pour apporter un éclairage sur cette soirée, tant sur son objectif que sur les propos échangés. En précision, je suis président de Fédération des Parents d'Elève FCPE Primaire du Raincy et par ailleurs, membre du groupe socialiste du Raincy. En l'occurrence, je m'exprime en tant que président de fédération de Parent d'Elève.

En perspective de cette réunion, les fédérations des parents avaient adressé par courrier à la Municipalité et au Conseil Général une série de questions.

L'objectif était que la réunion d'information ne porte pas uniquement sur la présentation du nouveau Collège, mais qu'elle explique pourquoi le choix de la rénovation a été écartée pour la reconstruction du Collège et qu'elle réponde aux conséquences de l'implanter sur le terrain de l'évolution :

- Les problèmes de sécurité pour les élèves liés à la densification du carrefour, à la densification de la population et notamment la proximité des Collégiens avec les Lycéens,
- La perte du terrain de l'évolution, seul espace, par ailleurs d'accès public, pour la pratique du sport à l'air libre tant pour les écoles que pour les jeunes Raincéens,
- Le devenir du site actuel du Collège Corot.

Le Président Claude Bartolone a été sans équivoque sur le choix de ce projet, arguant le coût et le fait que le Collège actuel, par sa conception ne répondait pas aux nouveaux critères de construction : Les classes numériques, les normes environnementales et l'accès à l'handicap. Intégrer ces critères dans un projet de rénovation aurait alourdi de manière prohibitive le coût du projet. Le Conseil Général rappelle que celui-ci s'inscrit dans un projet global de reconstruction / rénovation de 21 collèges dans le cadre du PEI (Plan Exceptionnel d'Investissement).

Le Conseil Général s'engage à intégrer la question de l'aménagement du carrefour et de l'espace public environnant les accès au collège dans la construction du projet. Le Directeur de la Direction de la Voirie était par ailleurs présent pour le confirmer. Les études seront lancées dès obtention du permis de construire.

Concernant la sécurité aux alentours du collège, ont été mis en avant par le Directeur de l'Education et de la Jeunesse du Département, le principe d'une zone d'entrée intermédiaire, visible par le gardien. En revanche, le Département ne s'engage pas à rendre étanche la zone du Collège avec les Lycées environnants. Ce cas de figure existe par ailleurs, sans que cela pose de grandes difficultés. Cela fait partie des contraintes du choix de l'implantation. M. le Maire indique que la Police Municipale était déjà très présente aux abords de l'actuel Collège Corot « qui posait de grandes difficultés ». Il faut donc comprendre que le problème existait par ailleurs et que la Police Municipale continuera à jouer un rôle dans ce domaine...auprès de 3200 élèves !

Concernant la perte du terrain de l'évolution, deux réponses ont été apportées. Le Conseil Général prévoit des conventions permettant, par l'intermédiaire des associations, de pouvoir accéder, en dehors des horaires d'ouverture du Collège, aux équipements sportifs (extérieurs et intérieurs ?). Cela ne répond pas à l'accès au public

et aux écoles à des équipements sportifs en plein air. M. le Maire, indique que le terrain de l'évolution était peu utilisé et, quand il l'était, c'est généralement par des jeunes squatters en mal d'incivilités. La réaction unanime de la salle, à l'exception de deux rangs, témoigne de la réprobation face à ce type de propos. Le terrain d'évolution est peu utilisé peut être plus probablement par ce qu'il n'est pas en l'état de l'être. A l'instar des quelques espaces « ouverts » destinés aux Raincéens. Par ailleurs, la manière systématique de considérer un rassemblement de jeunes comme étant un problème sécuritaire et de nuisance potentiel est choquante. Le Maire assume passablement ce principe. Il faut donc comprendre que le terrain de l'évolution ne sera pas remplacé alors qu'il n'y a pas d'espace de vie ni pour les jeunes, ni pour les adultes : pas de parc, pas de terrains de sports, pas d'aménagement pour la promenade et les rencontres...vivons ensemble, mais chacun chez soi ! Si cette prise de position peut interpeller venant d'une Fédération de Parent d'Elève, c'est que nous nous attachons au principe de la communauté éducative qui s'inscrit dans un lien continu entre l'activité scolaire et extra-scolaire, à destination des enfants (jeunes) et des parents.

C'est donc également à ce titre, que je vais réagir à la réponse apportée, par M. le Maire, au dernier point qui concerne le devenir de l'actuel site du Collège Corot. M. le Maire indique qu'il n'a pas de projet en tête, que des faux bruits circulent sur ses intentions. Il fait un appel à toute proposition, en songeant, pourquoi pas, à réaliser une pépinière d'entreprises ou des logements sociaux. Pour ma part, l'ancien Collège Corot doit conserver sa vocation publique et se destiner à la communauté Raincéenne.

Il souhaite être transparent et évoque que le projet sera discuté et voté au Conseil Municipal. La décision de construire un établissement est toujours politique. Le parti majoritaire détient systématiquement 75% des voix en Conseil Municipal. Pour qu'une décision présentée soit réellement opposable, il faut donc que le débat soit réel entre les élus de tout bord et que les votes soient sincères, et donc, en l'occurrence que les élus de la majorité aient le courage de voter librement. Pour en connaître certains et avoir travaillé avec un grand nombre dans le cadre associatif, je sais que cela peut être possible. En revanche, pour avoir participé, dans le public, à des Conseils Municipaux, je sais que ce n'est pas forcément la règle. La réaction de deux rangs lors de la réunion d'information en a été une belle démonstration : Applaudissement et uhadé collectif synchronisée en fonction de la réaction du Maire et des interpellations ou questions posées. Notre philémon en a malheureusement fait les frais avant même qu'il ne pose sa question !

J'en arrive à ma conclusion et formule 3 propositions:

La réunion d'information, malgré la date choisie (veille des départs en vacances) a rassemblé beaucoup de Raincéens. M. Bartolone a souligné, non sans malice, l'intérêt et l'implication civique des Raincéens. Il est vrai que le Collège Corot est un sujet sensible au Raincy et que le choix de l'implantation, et la manière dont l'information autour du projet a été gérée, ont accentué l'intérêt des Raincéens.

Un projet a été présenté par ses concepteurs, selon les contraintes qui leur ont été fixés. Sa conception a intégré son environnement, elle semble être cohérente et intègre des modalités de fonctionnement (notamment l'organisation de l'espace et de l'occupation des salles) qui sont différentes et plus contraintes de celles qui avaient cours dans l'actuel Collège. Je regrette que la directrice du Collège n'ait pas pu se joindre à cette réunion d'information pour donner son point de vue. Les architectes, les élus et les

fonctionnaires territoriaux ont admis que l'emprise n'est pas idéale. Un choix a été fait, à chacun de l'assumer, en ayant conscience des concessions qui ont dû être faites.

Pour ma part, j'ai découvert le projet lors de cette réunion. J'ai participé à cette réunion d'information en ayant fait le deuil de la rénovation du Collège Corot, résigné et convaincu que nous ne pouvions pas laisser passer une nouvelle opportunité d'apporter une réponse à un établissement en mauvais état. Je pense qu'il faut laisser sa chance au projet sans pour autant céder sur (une grande partie) des contraintes qu'il pose.

Je propose que M. le Maire s'engage à ce que le transfert du terrain de l'évolution et le devenir site actuel du projet Corot soient inscrits en Conseil Municipal comme étant des projets débattus en séance dans des conditions favorisant les échanges et pour lesquels les votes seront réalisés à bulletin secret.

Je propose que les jeunes Raincéens ne soient pas les laissés-pour-compte de la cession des terrains de l'évolution et de l'actuel site Corot. Ainsi, je propose, par exemple, de construire sur une partie de l'emprise un terrain d'athlétisme et des terrains de jeux (basket-ball, volley-ball...), favoriser dans les locaux classés des espaces de rencontre intergénérationnels, réserver un espace à la culture et aux arts (musique, théâtre, peinture, sculpture...) – y transférer la fameuse maison des jeunes pour laquelle, sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu de réponse réelle depuis sa fermeture. Par ailleurs, nous sommes en train de développer un projet autour du numérique dans les écoles primaires, en collaboration, je m'en réjouis, des fédérations, de la Municipalité et autorités de tutelles. J'ai bon espoir que l'on puisse le concrétiser. Je propose donc de poursuivre cet élan numérique, entre ce projet et l'orientation donnée au collège, en proposant un espace numérique intégrant la visioconférence, des ateliers de conception de médias numériques à vocation pédagogiques par exemple etc ... bref, un espace favorisant l'échange, la créativité et l'ouverture. Œuvrons pour que cet espace, si le Conseil Général pouvait y contribuer, puisse être ouvert aux jeunes du canton (en substance, les mêmes qui fréquentent le Collège, le lycée et les écoles environnantes) afin de favoriser les échanges !

Enfin, je propose que soit créé, sous forme d'association, un collectif COROT dont la vocation est de suivre l'ensemble du projet : Construction du Collège, devenir du terrain de l'évolution et de l'espace actuel Corot. Ce collectif serait constitué des associations Raincéennes dont les Fédérations de Parent d'Elèves, de représentants de la jeunesse Raincéennes (beau projet éducatif en perspective !), ouverts à l'ensemble des Raincéens. Siègerait comme membre honorifique, dès lors que le collectif serait constitué, un représentant de la Mairie et un représentant du Département, en l'occurrence, pourquoi pas notre Conseiller Général Claude Dilain ?

Ce collectif aurait une fonction consultative sur les projets, contribuerait au suivi et aux réflexions dans le cadre de groupe de travail entre municipalité et services départementaux. Les membres du bureau devront être élus par les adhérents. Pour ma part, je ne souhaite pas en faire partie pour éviter toute équivoque dans la démarche, sauf nécessité.

Pour information :

Dépôt du Permis de Construire : avril 2012

6 mois d'instruction maximum pour la délivrance du PC
Livraison du Collège pour la Rentrée 2014

Paolo FERREIRA